

De Cosne-Cours-sur-Loire à Donzy en vélo à assistance électrique



Une randonnée proposée par coeurdeloire

Parcourez les plaines du Donziais en vélo à assistance électrique



Randonnée n°3603987

Durée :	3h	Difficulté :	Facile
Distance :	44.08km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	197m	Activité :	En cyclo-route
Dénivelé négatif :	198m		
Point haut :	232m	Commune :	Cosne-Cours-sur-Loire (58200)
Point bas :	142m		

Description

(D/A) Départ du Palais de Loire - rue du Général de Gaulle. Suivre le balisage VAE en empruntant la D955 ou Rue du Général De Gaulle. Continuer tout droit sur 200 m jusqu'à arriver aux feux. Prendre en face la Rue du Commerce toujours en suivant le balisage VAE. Une fois arrivé au rond-point prendre en face à la pharmacie direction « Donzy-Clamecy »

(1) Prendre la Rue de Donzy et continuer tout droit sur 1.3 km en passant d'abord sur la voie ferrée puis sous l'autoroute.

(2) Une fois passé l'autoroute, prendre la première à gauche dans la Rue du 11 Novembre. La suivre sur 1.4 km jusqu'à déboucher sur la Route de Saint Père. A Saint-Père, prendre la continuer en face sur la Rue des Vignes. Continuer sur ce chemin de terre sur environ 5 km.

(3) A l'intersection avec la D244, prendre le chemin droite qui descend puis prendre en passant devant le lavoir

(4) Au lieu-dit Villaines à l'intersection avec la rue du Cormier prendre en face - rue des Ravières direction « Donzy ». Suivre la D244 sur environ 5 km en suivant le balisage VAE. Traverser les lieux dits « Meung » et « La Grande Brosse ».

(5) Passer la Grande Brosses puis prendre à droite rue du Coq Libeau en direction du lieu-dit « La Petite Brosse », puis prendre à gauche sur la route goudronnée. Suivre cette route sur environ 3.5 km jusqu'à arriver à un cédez le passage.

(6) Au croisement avec la D2 prendre en face, puis à droite au lieu-dit Blanc Gâteau. Continuer la route sur la rue de la Bertine. Au stop prendre à gauche sur la D33 rue du Maréchal Leclerc. Après la place de la mairie prendre à droite rue du Bas de la Chaume et rue du jeu de paume puis prendre à droite Rue André Audinet. Continuer tout droit sur 800 m en passant d'abord devant le complexe sportif sur votre gauche et la piscine sur votre droite. A l'intersection prendre sur la gauche et traverser Donzy-le-Pré. Passer devant le Prieuré de Donzy-le-Pré et la Chapelle Saint-Martin-du-Pré. A l'intersection continuer en face sur la route de Lyot.

(7) A la séparation de la route rester sur votre droite et suivre la route jusqu'à Suilly-la-Tour.

(8) A l'intersection avec la D4, tourner à droite et continuer sur 450 m avant de prendre à droite direction « Château des Granges » / « Cosne-Cours-sur-Loire ». Au niveau de Fontenoy, au croisement prendre à gauche en direction « Cosne s/ Loire »

Points de passages

- D/A Palais de Loire**
N 47.41162° / E 2.9227° - alt. 147m - km 0
- 1 Rue du commerce - Gare de Cosne-sur-Loire**
N 47.41132° / E 2.92849° - alt. 147m - km 0.46
- 2 route de Donzy**
N 47.40681° / E 2.9447° - alt. 147m - km 1.78
- 3 Parigny**
N 47.42299° / E 3.02403° - alt. 215m - km 8.63
- 4 Villaines**
N 47.419378° / E 3.02224° - alt. 204m - km 9.18
- 5 La Petite Brosse**
N 47.40349° / E 3.07885° - alt. 206m - km 14.15
- 6 Donzy**
N 47.37825° / E 3.11204° - alt. 186m - km 18.18
- 7 Donzy le Pré**
N 47.36001° / E 3.10693° - alt. 203m - km 21.7
- 8 Suilly la Tour**
N 47.33831° / E 3.06145° - alt. 166m - km 26.01
- 9 Favray**
N 47.35733° / E 3.02744° - alt. 158m - km 29.88
- 10 Cosne Cours sur Loire - Gare de Cosne-sur-Loire**
N 47.403797° / E 2.922891° - alt. 156m - km 41.91
- D/A Palais de Loire**
N 47.411639° / E 2.922698° - alt. 147m - km 44.08

(9) Prendre à gauche sur la D153, puis prendre la première à gauche direction Saint-Quentin-sur-Nohain. Après le passage des deux ponts prendre le chemin à droite et le suivre jusqu'à la ferme au lieu-dit St-Martin puis continuer jusqu'à la D153/ Prendre à gauche puis la première à droite sur la D118 jusqu'au lieu-dit Paillot. Continuer sur la D118 jusqu'à Cosne-Cours-sur-Loire

(10) Au rond-point prendre la première à droite, puis à gauche sur la rue des 4 fils Doumer; Prendre la première à droite rue des Puits pour rejoindre les bords de Loire. Continuer sur les Bords de Loire et remonter par la rue Saint Agnan, passer devant le Prieuré de Saint Agnan et la Médiathèque. Au rond point prendre à gauche en direction du centre-ville puis au deuxième rond point prendre à gauche rue Alphonse Baudin pour revenir au Palais de la Loire.

(D/A)Arriver au Palais de Loire

Informations pratiques

Palais de Loire - location de vélo à assistance électrique par l'office de tourisme

A proximité

Centre-ville de Cosne-Cours-sur-Loire

Eglise de Saint-Père

La Commanderie de Villemoison

Les Jardins de Villaines

Le site de la Grande Brosse : Chapelle St Etienne, le Tilleul, le Moulin de la Grande Brosse (éolienne Bollée qui servait de pompage de l'eau - construction métallique du XIXème siècle) , le lavoir

La chèvrerie des Brosses

Le Moulin du Commandeur

centre-ville de Donzy

Moulin de Maupertuis - écomusée de la Meunerie

Huilerie du Moulin de l'Ile

Prieuré Notre Dame du Pré

Chapelle Saint-Martin-du-Pré

centre-ville de Sully-la-Tour

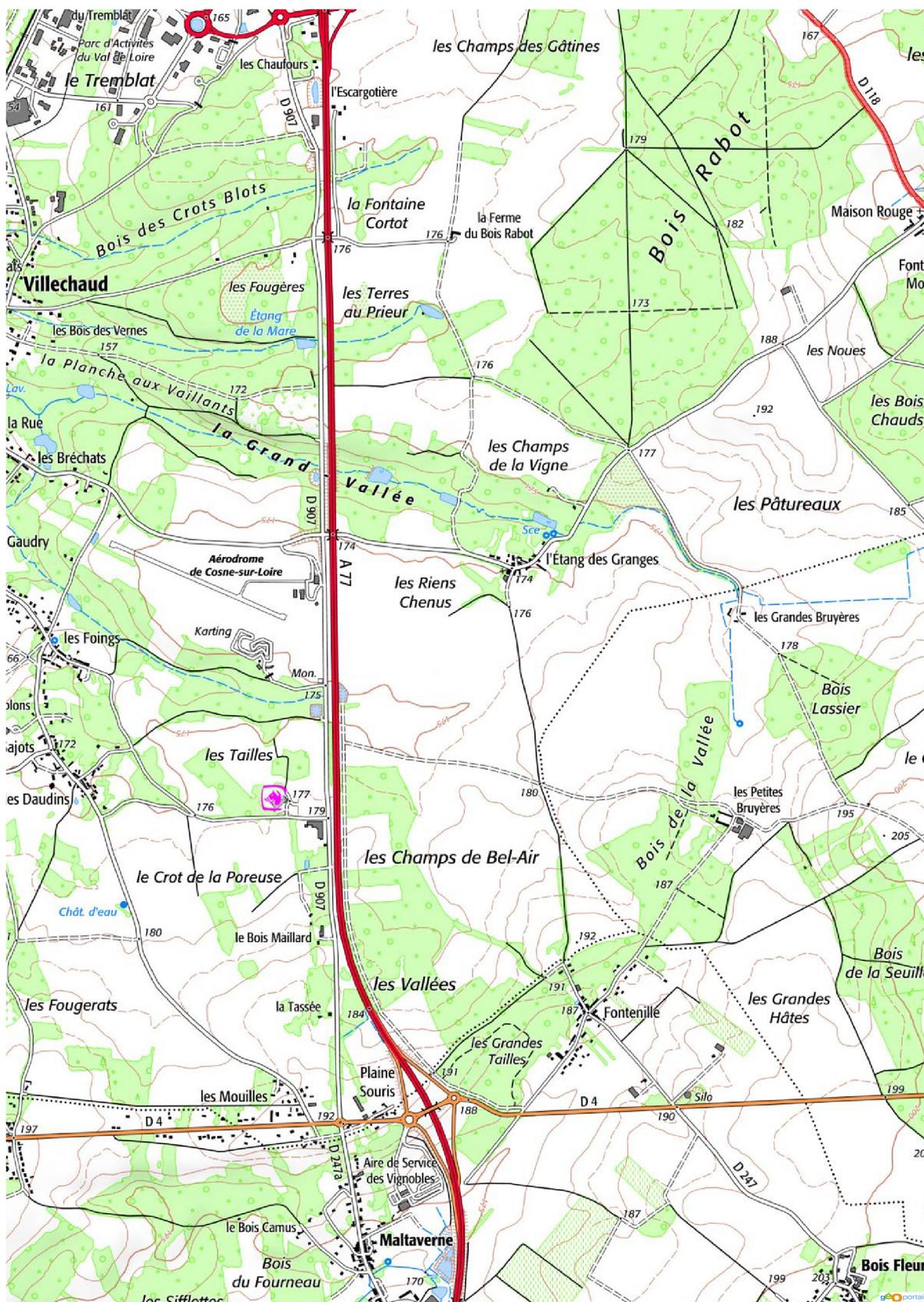
Château des Granges

Domaine viticole de Favray

Domaine viticole Charrier

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/3603987>

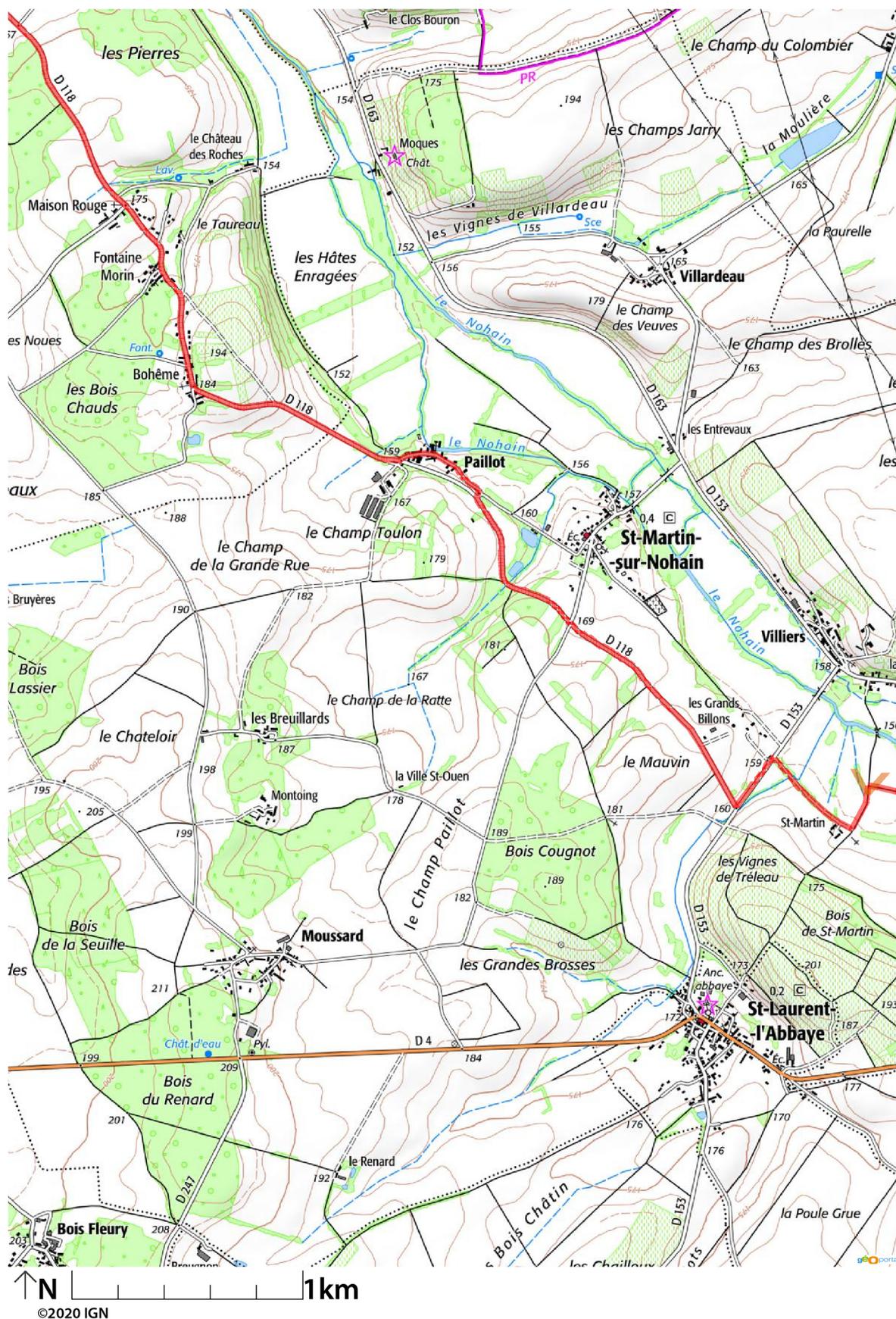
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2020 IGN

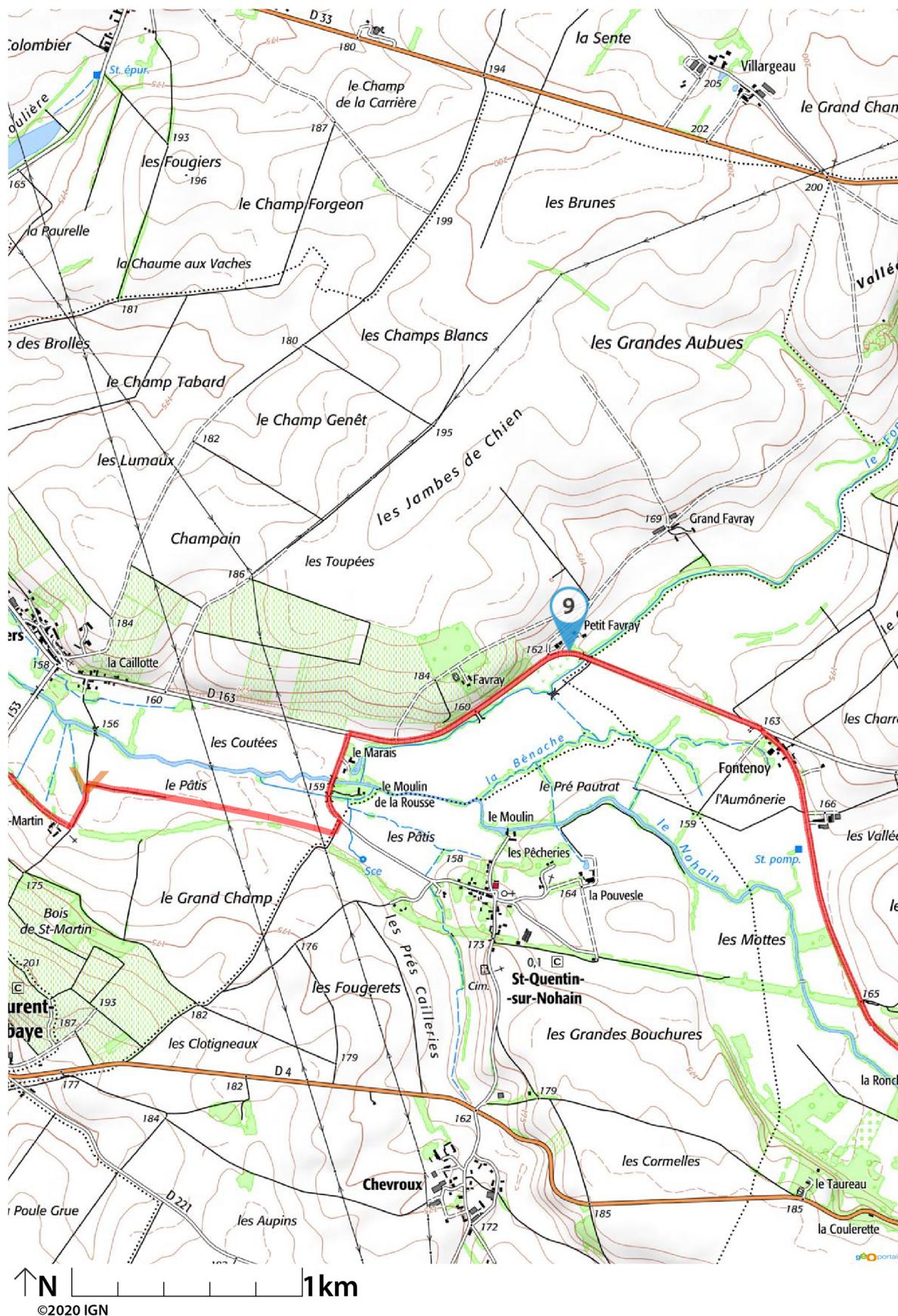
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



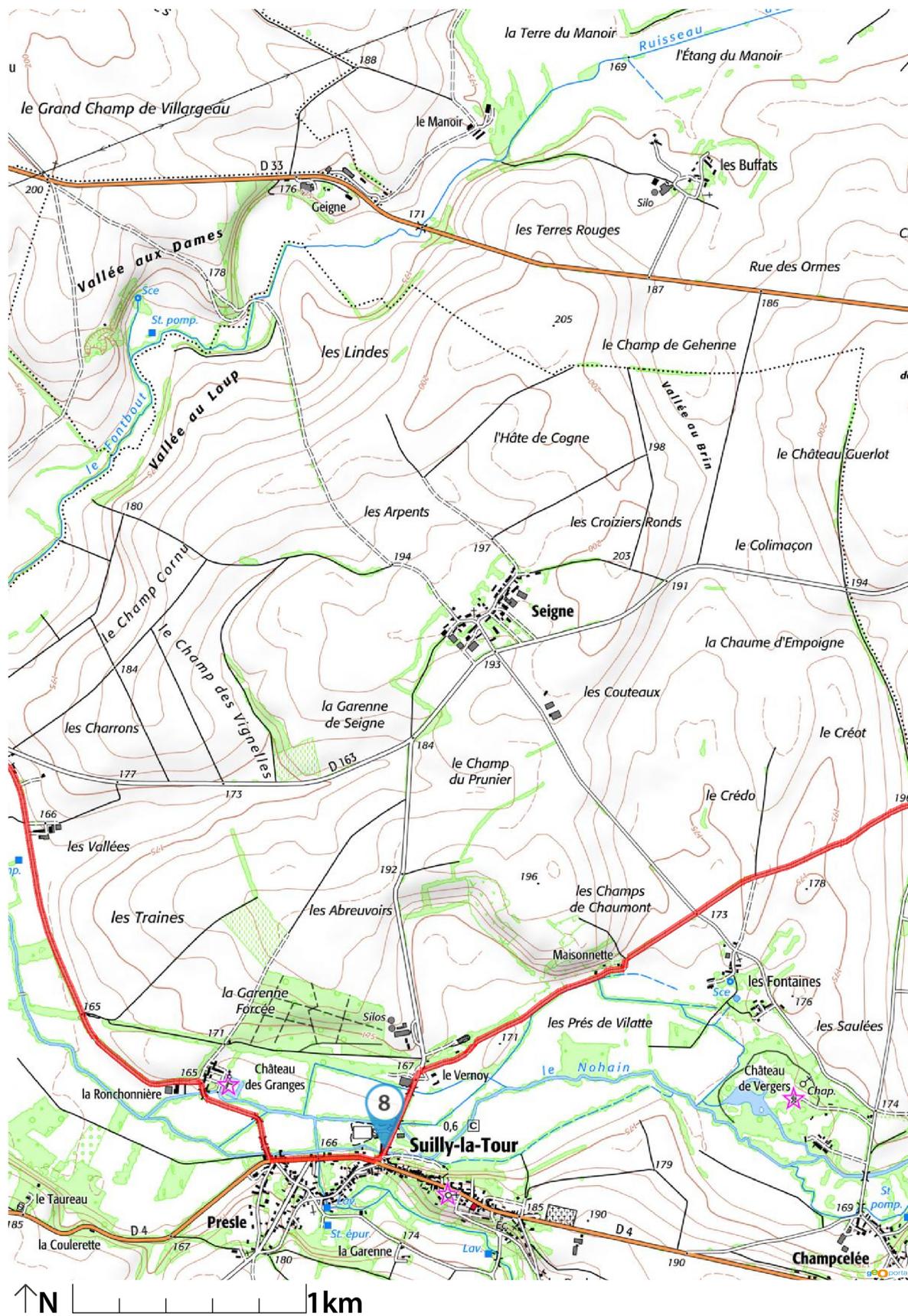
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



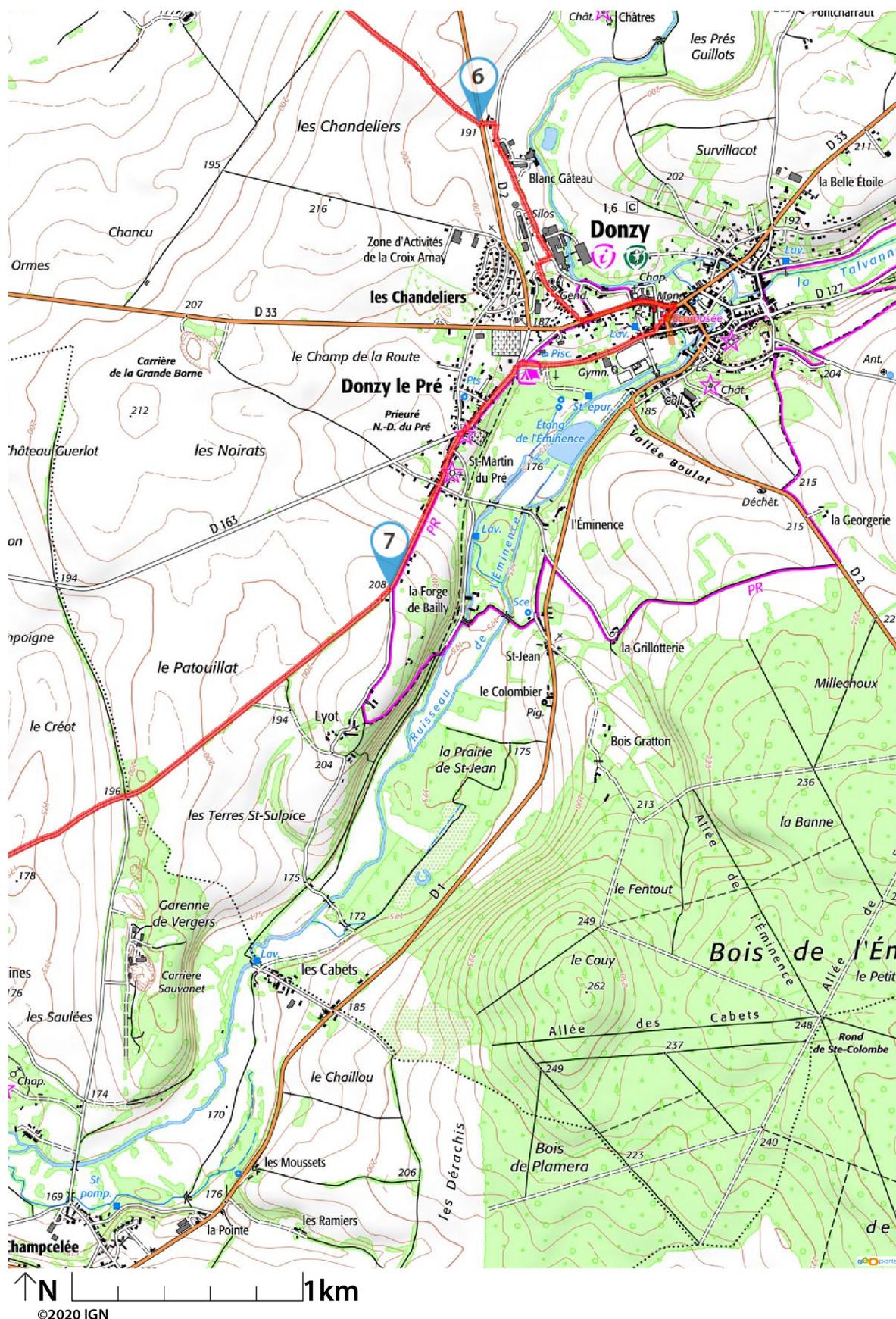
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



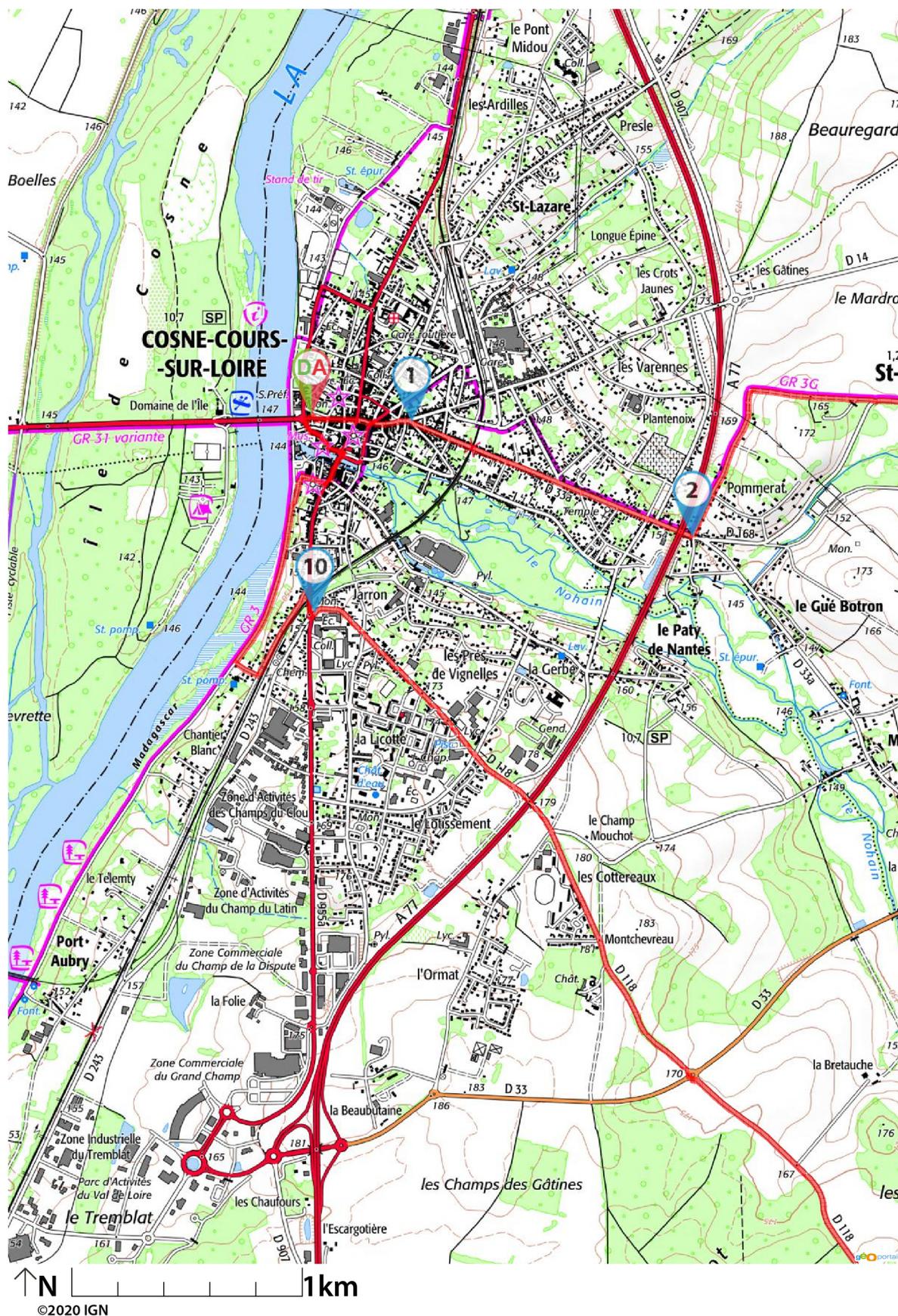
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



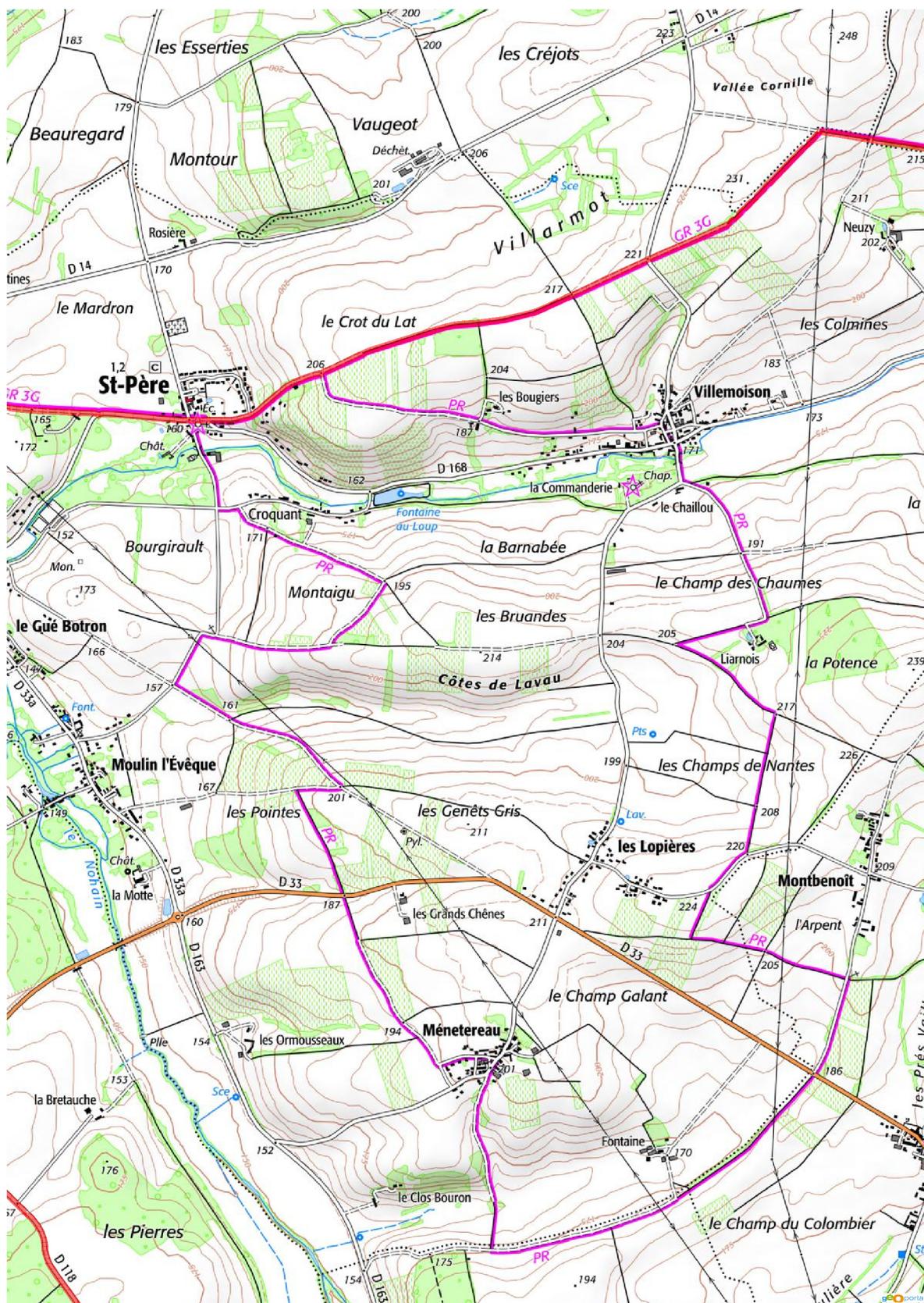
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

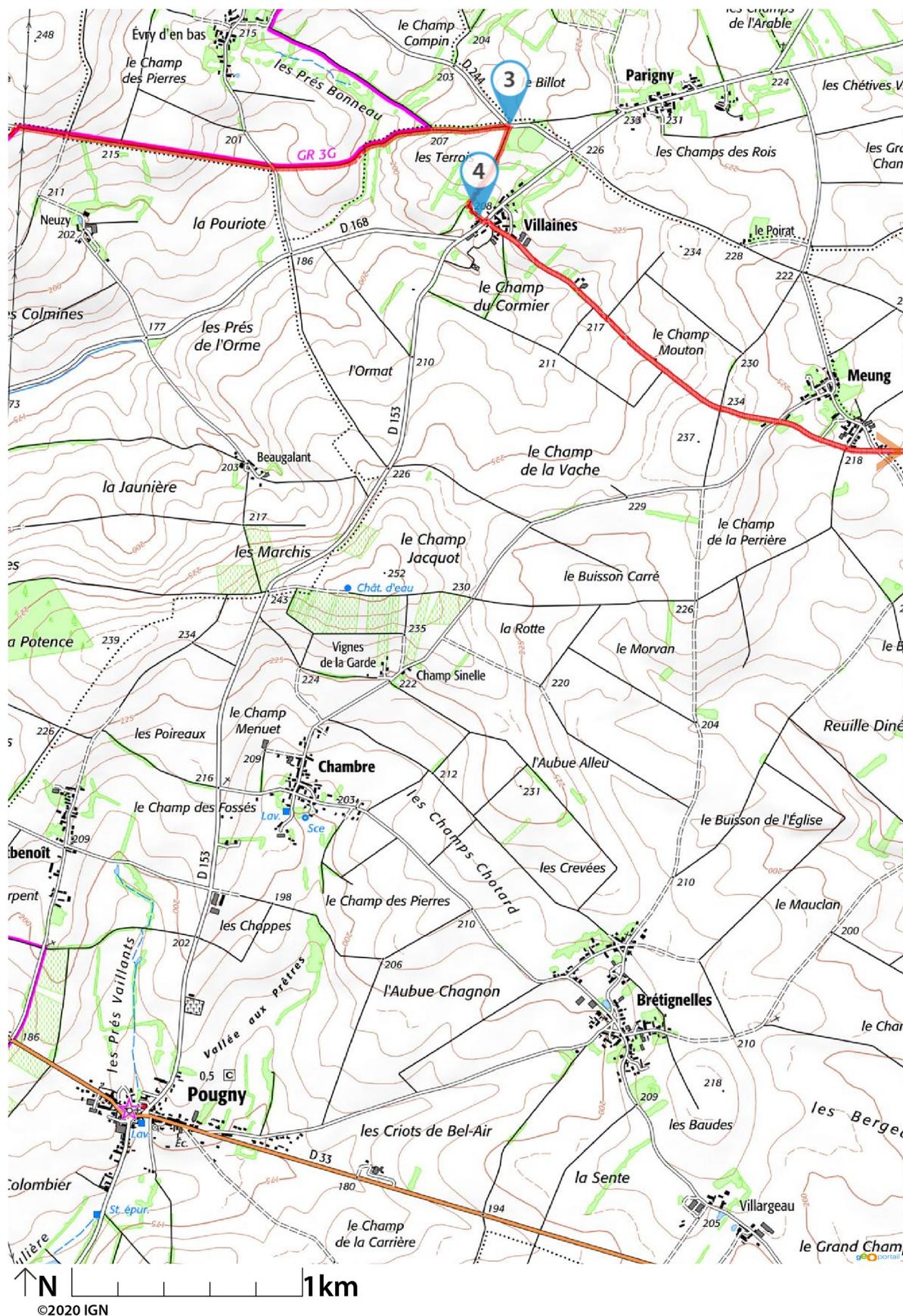
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2020 IGN

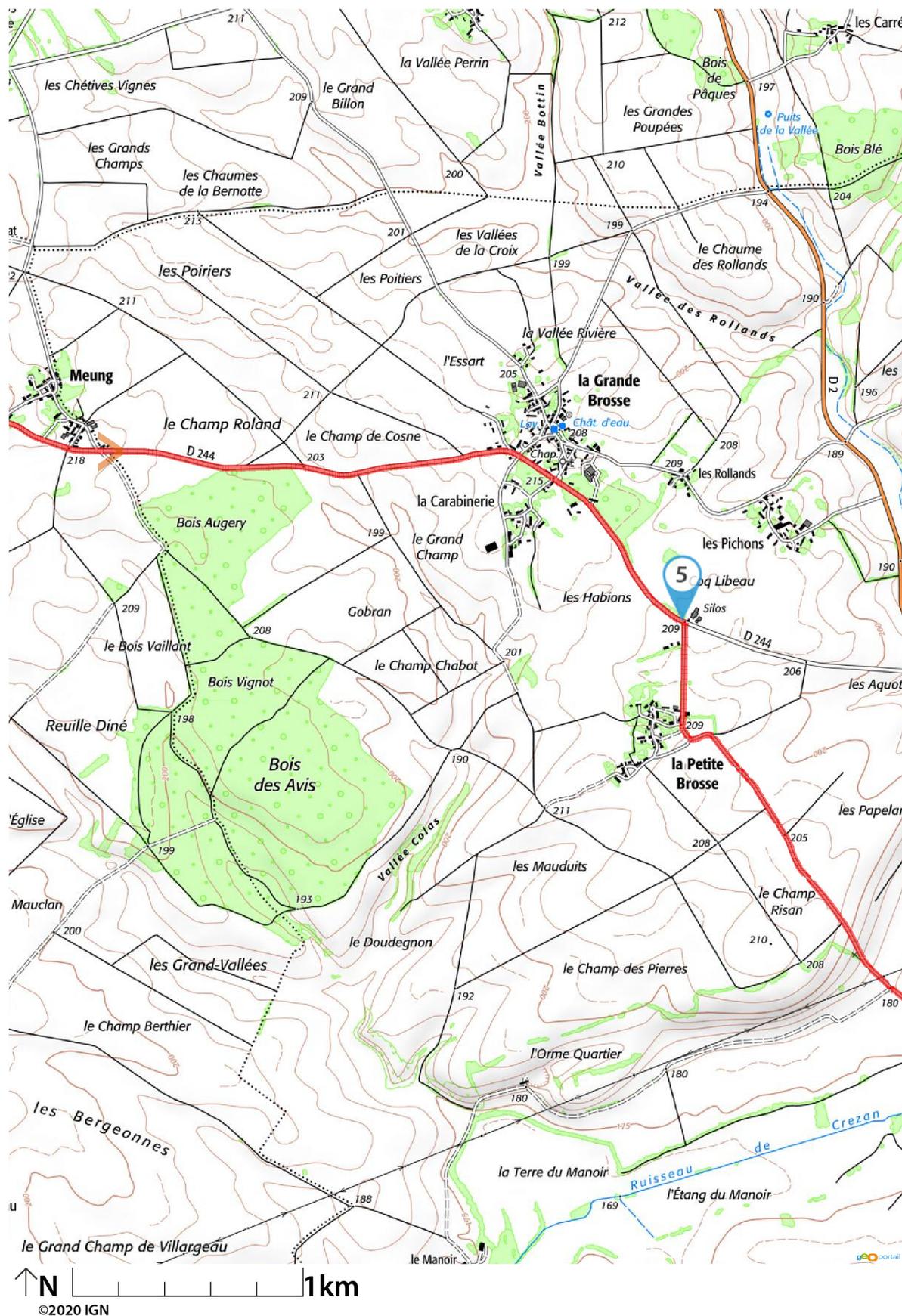
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



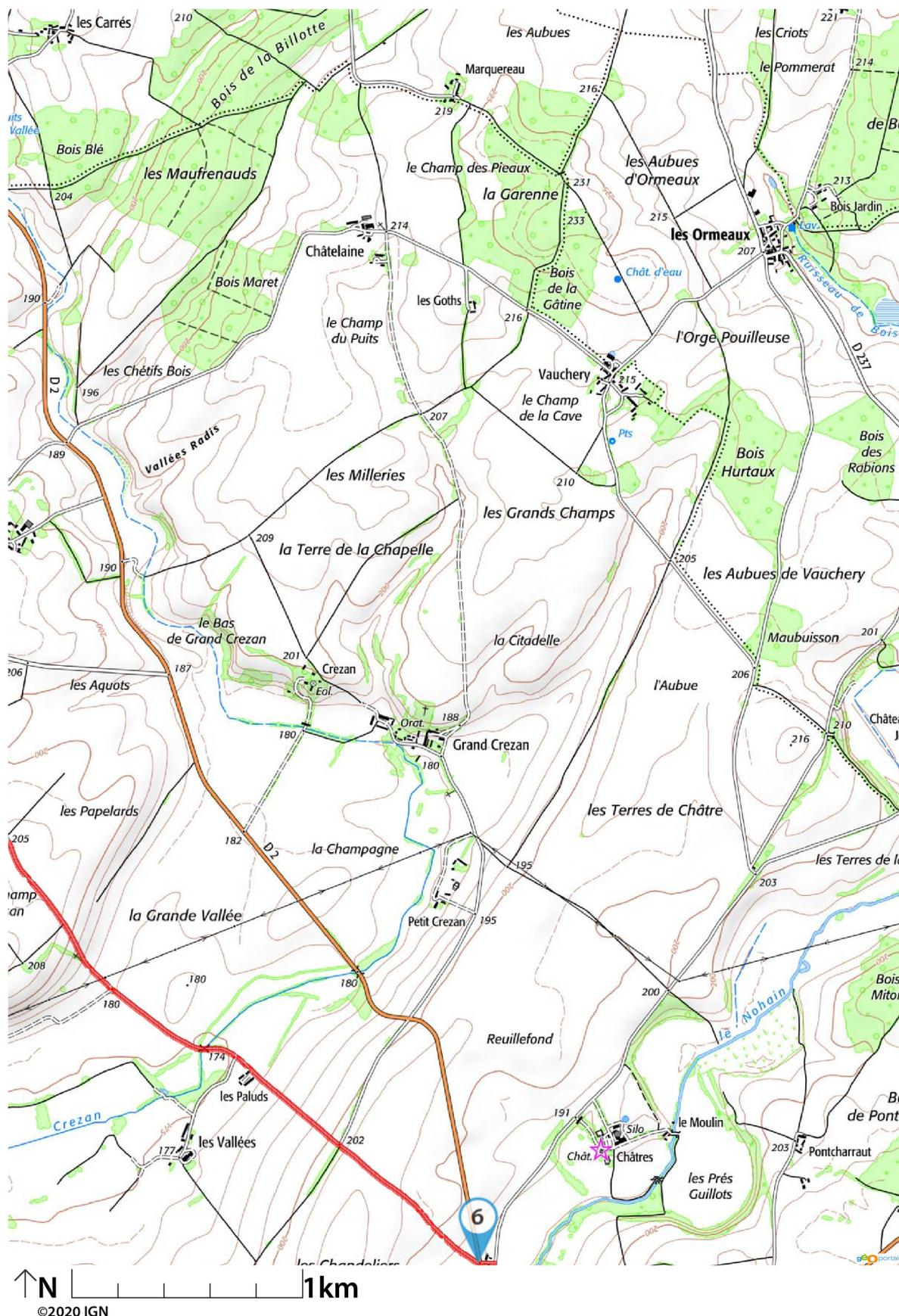
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

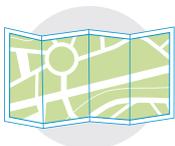
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.